

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, VANDEPITTE Brice, wharmby Isabelle, SICARD Rudy.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE  
Sylvia BUREL a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

### ABSENTS EXCUSES (3) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Laurent CHAUMARD,

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2025

Date d'affichage : 18/11/2025

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 26.11.2025  
Et publication le : 27.11.2025  
Le Maire,



## Constitution d'une servitude d'utilité publique au profit d'Enedis sur la parcelle AP 186 située au parking des Fleurs

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet d'ENEDIS de restructuration des réseaux électriques qui nécessite l'installation d'un ouvrage électrique sur la parcelle AP 186 sise au parking des Fleurs, appartenant à la commune,

Pour permettre ce projet de restructuration du réseau électrique, il convient de constituer une servitude pour l'installation de deux canalisations souterraines sur la parcelle communale AP 186 constituant le parking des Fleurs au profit d'ENEDIS.

A titre de compensation, une indemnité de 70 € sera versée au bénéfice de la commune.

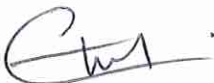
### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **De donner** son accord pour la constitution d'une convention de servitude conclue pour la durée des ouvrages
- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la constitution de cette servitude

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Elisabeth Emonet



Le Maire,  
Michel BEAL

